

Assemblée fédérale

Les conseils législatifs se sont réunis lundi 3 juin 1940, à 18 heures, pour la quatrième session de la 32^e législature.

1953

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Notification.

Le 22 avril 1940, un garde-frontière a découvert à proximité de Gondo, entre la Presa d'Ange et la Presa Cima dans une anfractuosit  de rocher, 15 kg de caf  brut et 5 kg de sucre cristallis  destin s apparemment    tre export s frauduleusement en Italie.

Le bureau de douane de Gondo a s questr  ces marchandises, en application de l'article 102, 1^{er} alin a, combin  avec l'article 121 de la loi f d rale du 1^{er} octobre 1925 sur les douanes. Le propri taire est inform  de ce s questre en conformit  de l'article 102, 4^e alin a, de la loi pr cit e. Il lui est loisible d'attaquer cette mesure par voie de recours   la direction d'arrondissement des douanes   Lausanne dans les trente jours   compter de la publication de la pr sente notification. Si, dans ce d lai, personne ne revendique les marchandises s questr es, elles seront r alis es conform ment   la loi.

Berne, le 28 mai 1940.

1953

Direction g n rale des douanes.

Ex cution de la loi sur la formation professionnelle.

L'union suisse des ma tres-menuisiers et fabricants de meubles propose, en vertu de l'article 43 de la loi f d rale du 26 juin 1930 sur la formation professionnelle, de reviser le r glement d'organisation du 12 juin 1935

pour les examens de maîtrise dans les professions de menuisier et d'obé-
niste. Elle a présenté à cet effet un projet de règlement modifié. Les inté-
ressés peuvent se procurer ce projet auprès de l'office soussigné et former
opposition jusqu'au 6 juillet prochain au plus tard.

Berne, le 31 mai 1940.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers
et du travail.

1953

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

La chancellerie fédérale a publié une V^e édition (1937) du

RECUEIL DES CONSTITUTIONS FÉDÉRALE ET CANTONALES

Ce recueil (1211 p. *in 8°*) contient:

- 1° La constitution fédérale, avec les modifications jusqu'au 31 décembre
1937, précédée d'un aperçu historique rédigé par le D^r E. de Waldkirch,
professeur à Berne, et suivie d'un index des matières.

Le texte de la constitution, l'aperçu historique et l'index des matières
sont publiés dans les trois langues officielles de la Confédération.

- 2° Les constitutions cantonales, avec les modifications jusqu'au 31 décembre
1937, chaque constitution précédée d'un aperçu historique et suivie
d'un index des matières.

Le texte des constitutions, l'aperçu historique et l'index des matières
sont publiés dans la langue officielle du canton. Pour les cantons de
Berne, Fribourg et Valais, ils sont publiés en allemand et en français;
pour le canton des Grisons, en allemand et en italien.

Prix du recueil: relié toile 7 francs; broché 5 francs
(plus 60 c. pour le port).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

731

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.06.1940
Date	
Data	
Seite	791-792
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 214

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.